



01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le **8 janvier 2018** à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Sonia Rodrigue agit comme secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-01-01

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

05.01 - Élu responsable des questions familiales

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

09 - LOISIRS-CULTURE

09.01 - Renouvellement adhésion Tourisme Chaudière-Appalaches

09.02 - Permis de boisson pour tournoi de hockey bottine

09.03 - Arrosage de la patinoire

09.04 - Présentation du projet OTJ

09.05 - Location de l'OTJ durant la période des fêtes

- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01 - Déclaration commune du Forum des communautés forestières**
 - 10.02 - Résolution Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités**
 - 10.03 - Renouvellement du comité consultatif en urbanisme**
 - 10.04 - Vente de terrain (urbanisme)**
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01 - Liste des taxes impayées 2016-2017**
 - 11.02 - Remplacement du ponceau du rang de la Famine - recommandation de paiement No3 - Réception définitive**
 - 11.03 - Adhésion à la FQM**
 - 11.04 - Mandat cour municipale**
 - 11.05 - Formation des nouveaux élus (4) Les rôles et responsabilités des élus**
- 12 - LÉGISLATION**
 - 12.01 - Avis de motion règlement #391-18 modifiant le Code d'éthique des élus municipaux**
 - 12.02 - Projet de règlement # 391-18 Code d'éthique des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Benjamin abrogeant le règlement #382-16**
 - 12.03 - Politique alcool, drogues et médicaments**
 - 12.04 - Cadre d'intervention-Harcèlement psychologique**
- 13 - VARIA**
 - 13.01 - Information pour augmenter la vitesse internet au bureau municipal**
 - 13.02 - Mettre à vendre le tracteur souffleur sur LesPac.com**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Yves JR Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du **8 janvier 2018** soit adopté.

ADOPTÉE

2018-01-02

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 5 décembre 2017, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 5 décembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-01-03

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er décembre 2017 et le 31 décembre 2017 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques # 8635 à

8696 inclusivement pour un total de déboursés de 92 647.97 \$ ainsi que les dépôts salaires #509 949 à #509 953 pour un total de 16 823.33 \$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du **8 janvier 2018**.

- Carrefour action municipale et famille demande d'un responsable.
- Demande de partenariat avec le club de ski acrobatique slopestyle; le Club Union Mont-Orignal.

2018-01-04

05.01 - Élu responsable des questions familiales

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal, nomme M. Bruno Giguère, comme élu responsable des questions familiales pour le Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉE

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

aucun dossier

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suivi des dossiers en sécurité incendie et sécurité publique.

08 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

- Feuilles de temps des employés des travaux publics

09 - LOISIRS-CULTURE

Suivi des dossiers des loisirs et des activités à venir.

2018-01-05

09.01 - Renouvellement adhésion Tourisme Chaudière-Appalaches

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au Tourisme Chaudière-Appalaches au montant de 327.68\$ avec taxes, pour l'année

2018.

ADOPTÉE

2018-01-06 09.02 - Permis de boisson pour tournoi de hockey bottine

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la demande du permis de boisson pour le tournoi d'hockey bottine qui aura lieu le 3 février 2018 soit acceptée.

ADOPTÉE

2018-01-07 09.03 - Arrosage de la patinoire

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise M. Réal Poulin, responsable de la patinoire, à prendre quelqu'un avec lui pour arroser au taux du salaire minimum en vigueur. Nous allons payer la personne avec preuve d'une facture indiquant le nombre d'heures, le nom de la personne et la signature à M. Réal Poulin.

ADOPTÉE

2018-01-08 09.04 - Présentation du projet OTJ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

- **QUE la Municipalité de Saint-Benjamin autorise la présentation du projet de la construction d'un nouveau bâtiment à L'OTJ au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;**
- **QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Benjamin à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;**
- **QUE la Municipalité de Saint-Benjamin désigne Mesdames Martine Boulet, mairesse et Sonia Rodrigue, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

Conditionnellement à l'obtention de la subvention du Gouvernement.

ADOPTÉE

2018-01-09

09.05 - Location de l'OTJ durant la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la location de l'OTJ seulement le 24 et 31 décembre durant la période des fêtes qui est du 24 décembre au 3 janvier.

Cette décision est pour permettre au citoyen de la municipalité l'accès à la patinoire.

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suivi des dossiers en urbanisme.

2018-01-10

10.01 - Déclaration commune du Forum des communautés forestières

RÉSOLUTION

**Déclaration commune -
Forum des communautés forestières**

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au

premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

Coordonnées des différents ministères

M. Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0A6

justin.trudeau@parl.gc.ca

M. Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Mme Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
710, place D'Youville
6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

ministre@economie.gouv.qc.ca

M. Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca

M. Carlos Leitaó
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

M. Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau
4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3J.
ministre@mamot.gouv.qc.ca

M. Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Mme Isabelle Melançon
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

2018-01-11

**10.02 - Résolution Milieux humides - Financement des nouvelles
responsabilités**

RÉSOLUTION
Milieux humides – Financement
des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :**

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2018-01-12

10.03 - Renouvellement du comité consultatif en urbanisme

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE nous autorisons la directrice générale à faire publier dans le prochain journal municipal une demande de candidature pour les sièges # 2-3-4-5, car ils sont sortants.

ADOPTÉE

2018-01-13

10.04 - Vente de terrain (urbanisme)

Les demandeurs, Les Entreprises Buck Expert Inc. et Gervais Pépin, sont copropriétaires du lot 4 216 612 Cadastre du Québec. Les demandeurs sont également copropriétaires, avec Yvon FORTIN, du lot 4 216 618, Cadastre du Québec. Gervais PÉPIN est également propriétaire du lot 4 216 607, Cadastre du Québec. Yvon FORTIN est quant à lui, propriétaire du lot 4 216 598, Cadastre du Québec. Le lot 4 216 618 qui appartient aux demandeurs et à Yvon FORTIN est au centre desdits, ce qui a comme conséquence que ces lots sont tous contigus au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Par la présente demande, les demandeurs veulent être autorisés à vendre le lot 4 216 612 à Henri-Louis TURCOTTE, lequel est déjà propriétaire du lot 4 216 610, Cadastre du Québec qui est contigu audit lot 4 216 612 faisant l'objet de la présente demande. Les demandeurs veulent également être autorisés à céder à Yvon FORTIN tous leurs droits indivis dans le lot 4 216 618 ce qui fera en sorte que ce lot appartiendra uniquement à Yvon FORTIN, lequel est seul propriétaire du lot 4 216 598 qui est contigu au lot 4 216 618.

Si la présente demande est autorisée par la Commission les lots seront détenus comme suit (voir plans joints) :

Henri-Louis TURCOTTE : les lots 4 216 610 et 4 216 612, Cadastre du Québec

Yvon FORTIN : les lots 4 216 618 et 4 216 598, Cadastre du Québec

Gervais PÉPIN : le lot 4 216 607, Cadastre du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la présente demande qui est conforme à nos règlements.

ADOPTÉE

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

Suivi des dossiers finances et des rapports financiers.

2018-01-14

11.01 - Liste des taxes impayées 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des lettres recommandées soient adressées aux personnes susceptibles de se retrouver sur la liste de ventes pour taxes.

ADOPTÉE

2018-01-15

11.02 - Remplacement du ponceau du rang de la Famine - recommandation de paiement No3 - Réception définitive

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de paiement no. 3 de l'entrepreneur "Les Excavation de la Chaudière Inc." au montant de 3937,09\$ incluant 171,22\$ de TPS et 341,57\$ de TVQ soit acceptée selon la recommandation de paiement de Mme Katherine B. Rodrigue, Ingénieur de la firme WSP Canada Inc et de procéder à la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE

2018-01-16 11.03 - Adhésion à la FQM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte de payer le montant de 1148.47\$ avec taxes pour la cotisation à l'adhésion à la FQM pour 2018.

ADOPTÉE

2018-01-17 11.04 - Mandat cour municipale

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin confie le mandat de procureur à la firme Cain Lamarre Casgrain Wells avocats pour nous représenter dans l'ensemble de nos dossiers devant la Cour municipale commune de Ville St-Georges pour l'année 2018.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Michèle Chabot, Chef de division de la Cour municipale de Ville Saint-Georges.

ADOPTÉE

2018-01-18 11.05 - Formation des nouveaux élus (4) Les rôles et responsabilités des élus

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise, Messieurs, Jean-Yves Mathieu, Bruno Giguère, Maxime Veilleux et Madame Renée Rodrigue à suivre la formation «Les rôles et responsabilités des élus» qui se donne à Saint-Prosper, le 13 janvier 2018.

ADOPTÉE

12 - LÉGISLATION

Suivi des politiques et règlements.

2018-01-19 12.01 - Avis de motion règlement #391-18 modifiant le Code d'éthique des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Bruno Giguère de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil du règlement #391-18 intitulé "Code d'éthique des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Benjamin abrogeant le règlement #382-16". Une dispense de lecture est

également donnée puisqu'un projet de règlement est présenté séance tenante par ce même conseiller.

2018-01-20

12.02 - Projet de règlement # 391-18 Code d'éthique des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Benjamin abrogeant le règlement #382-16

Le conseiller Monsieur, Bruno Giguère, présente ce que le règlement # 391-18 Code d'éthique des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Benjamin abrogeant le règlement #382-16 va inclure:

La définition de l'éthique et de déontologie.

Le titre: Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Benjamin.

Application du code.

Les buts du code.

Les valeurs de la municipalité.

Les règles de conduite.

Et le mécanismes de contrôle.

2018-01-21

12.03 - Politique alcool, drogues et médicaments

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la politique alcool, drogues et médicaments préparé par M. Jocelyn Benoit, consultant de la municipalité. La présente politique entre en vigueur dès l'adoption au Conseil municipal et remplace toute autre politique ou pratique antérieure.

ADOPTÉE

2018-01-22

12.04 - Cadre d'intervention-Harcèlement psychologique

PUISQUE nous n'avons pas de cadre d'intervention en matière d'harcèlement connu, et que la loi exige d'en avoir un.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte le cadre d'intervention pour l'harcèlement psychologique préparé par M. Jocelyn Benoit, consultant de la municipalité. Qu'il soit effectif à partir de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2018-01-23

13.01 - Information pour augmenter la vitesse internet au bureau municipal

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à s'informer avec notre distributeur Cable Axion et avec Telus les prix pour avoir plus de 8 mégabites que nous avons présentement et que cela occasionne à plusieurs reprises des arrêtes de l'Internet.

ADOPTÉE

2018-01-24 13.02 - Mettre à vendre le tracteur souffleur sur LesPac.com

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre sur LesPac.com le tracteur souffleur (International 1978) pour sa vente au plus offrant et indiquer un montant de départ à 2000\$.

ADOPTÉE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2018-01-25 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

QUE l’assemblée soit levée à 22h17.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet	Sonia
Rodrigue,	
Mairesse	Directrice générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet, Mairesse

